

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



# Parcours DES de Pharmacie industrielle et recherche

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie



Composante  
UFR Sciences  
de Santé

## Présentation

Le Diplôme d'Etude Spécialisé (DES) de pharmacie industrielle et recherche, est défini par l'arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques (NOR : ESRS2535073A) qui modifie l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (NOR : ESRS1308349A).

Les dispositions relatives au DES de pharmacie industrielle et recherche sont détaillées dans l'annexe II, partie B.

## Objectifs

La nature des enseignements est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et doit s'articuler avec l'approche métier et le parcours de compétences de l'étudiant.

Dans ce cadre, l'étudiant peut choisir des formations spécialisées organisées

- Soit à l'UFR des Sciences de Santé de Dijon, à l'instar du parcours MOI<sup>2</sup>SE ou du Master AQPS.
- Soit dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur (universités, écoles...), hors UFR de rattachement

de l'étudiant. Ces formations doivent faire l'objet d'un contrôle de connaissances. La maquette proposée par l'étudiant devra être validée en amont par l'équipe pédagogique.

Dans le cas où l'étudiant souhaite prendre des UE dans plusieurs formations, intra UFR ou hors de l'UFR, il est de sa responsabilité de vérifier que les emplois du temps sont compatibles entre eux.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Au titre de l'article 34 de l'arrêté précité, la validation du troisième cycle court est subordonnée à la validation de l'ensemble des enseignements théoriques, dirigés et pratiques, des stages et à la validation du portfolio.

#### A. Modalités d'évaluation des enseignements du DES

Afin de valider les enseignements théoriques, dirigés et pratiques **l'étudiant devra fournir à l'administration de la circonscription de Pharmacie, une attestation officielle de réussite à la formation spécialisée ou un document équivalent.**

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



L'équipe pédagogique peut, si elle le souhaite, procéder à la revalidation de ces enseignements, conformément à l'annexe II partie B, de l'arrêté précité. Ces évaluations peuvent faire appel à différentes modalités :

- évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle ;
- évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas, analyse de situations, problèmes, simulations... ;
- évaluation de la mise en œuvre de la compétence : mises en situation professionnelle, retour d'expériences de gestion de situations professionnelles en stage, conduite de projet, analyses réflexives...

## B. Modalités d'évaluation du stage du DES

L'étudiant doit démontrer l'acquisition d'au moins une compétence critique si choix des domaines 1, 2, 3 ou 4. Si l'étudiant choisit le domaine 5 ou 6, il devra acquérir la totalité des apprentissages critiques. Acquisition des compétences du domaine 7.

Le tableau de bord répertorie l'ensemble des apprentissages critiques à acquérir en stage par l'étudiant. Il doit être renseigné par le maître de stage puis validé par l'équipe pédagogique. **Afin de pouvoir valider le tableau de bord auprès de l'équipe pédagogique, l'étudiant présente son stage et l'acquisition des compétences lors d'un oral et obtenir au minimum la note minimale de 10 sur 20. En cas d'échec, l'étudiant a droit à une seconde session.** L'étudiant, avant de passer l'oral et de rendre son mémoire, s'enquiert auprès de la société qui l'a accueilli en stage ou en alternance, de la confidentialité des données qui seront présentées à l'écrit et à l'oral. Si les données sont jugées comme présentant un caractère sensible par la société, un accord de confidentialité pourra être signé avec les examinateurs et l'oral de présentation se déroulera alors à huis clos.

**Il devra remettre un rapport de synthèse de la formation pratique, comportant 10 pages maximum hors annexe.**

## C. Modalités d'évaluation du portfolio

Le portfolio est le recueil organisé des traces écrites d'apprentissage de l'étudiant pour le ou les apprentissages présentés par l'étudiant en début de DES (parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé) et présent dans le tableau de bord.

Il permet à l'étudiant de s'auto-évaluer dans l'acquisition de ses compétences en déposant des preuves d'apprentissage et en menant une analyse réflexive sur sa gestion des situations rencontrées.

L'étudiant est accompagné par son enseignant référent dans la rédaction de son portfolio.

**Le portfolio doit faire l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.**

# Admission

## Conditions d'accès

Au titre de l'article 32 de l'arrêté du 31 décembre 2025, le diplôme DES est accessible aux étudiants titulaires du DAFSP « industrie-recherche ». Ce la est aussi possible pour les étudiants titulaires du DAFSP « officine » s'orientant vers un master menant aux métiers de la distribution pharmaceutique après avoir obtenu l'accord du coordonnateur du DES industrie recherche. Au titre de l'article 48, à l'issue du deuxième cycle ou au cours du troisième cycle, un étudiant peut changer d'orientation professionnelle à condition qu'il ait **validé les connaissances et les compétences** du DFASP afférentes à l'orientation professionnelle à laquelle il se destine. La validation de ces connaissances et de ces compétences peut se faire en partie sur la **validation d'acquis du parcours**

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



**antérieur.** Un contrat pédagogique détaillant les modalités d'acquisition des connaissances et des compétences de la nouvelle orientation professionnelle est élaboré. **Cette réorientation est soumise à l'accord du directeur de UFR après avis des deux coordonnateurs de diplôme d'études spécialisées.**

Le DES de pharmacie industrielle et recherche a pour objectif de permettre l'acquisition d'un socle solide de connaissances et de compétences, tant générales que spécialisées, dans le domaine de l'industrie du médicament et des produits de santé. Il ouvre également vers les secteurs connexes tels que les dispositifs médicaux, les biotechnologies, la cosmétique ou encore certaines industries chimiques et agroalimentaires.

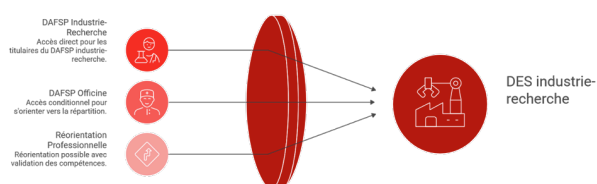
L'étudiant construit progressivement un parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé.

L'approche métier permet à l'étudiant de développer des compétences ciblées selon les exigences d'un ou plusieurs métiers de l'industrie ou de la recherche.

de l'équipe pédagogique du parcours industrie recherche (aux moins deux membres dont un enseignant-chercheur de l'UFR de rattachement). Ce comité examine le parcours de l'étudiant et l'amende si nécessaire.

Un enseignant référent de l'UFR d'origine, sera nommé pour suivre l'étudiant au cours de son année de DES. Au moins deux réunions auront lieu entre l'enseignant référent et l'étudiant au cours de l'année du DES, soit en visioconférence, soit en présentiel si la logistique le permet.

Le coordonnateur du DES valide le parcours de chaque étudiant.



## Modalités de candidatures

Lors du DFASP2, de préférence avant avril, l'étudiant présente son approche métier ainsi que les enseignements et les compétences nécessaires à acquérir dans le cadre de cette approche. Ainsi, il doit présenter la formation ou les UE de formation qu'ils souhaitent suivre pour acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour son futur métier. Cette présentation à l'UFR devant les membres

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



# Programme

## Organisation

### 1. Durée du stage ou de l'alternance

La durée du stage est de six mois à temps plein ou d'une période équivalente, en alternance avec les périodes de formation théorique.

### 2. Les lieux de stage ou d'alternance

Au titre de l'article 33 de l'arrêté précité, le stage de pratique professionnelle est accompli :

- soit dans un établissement pharmaceutique mentionné à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique ;
- soit dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou un laboratoire de recherche labélisé par un de ces établissements ;
- soit dans un établissement de la composante du ravitaillement médical des armées ;
- soit dans un établissement public, une autorité publique indépendante ou un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation de l'étudiant inscrit dans la spécialité.

A titre exceptionnel, après avis du coordonnateur

du diplôme d'études spécialisées industrie et recherche, ce stage peut être accompli dans toute autre structure dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation de l'étudiant inscrit dans la spécialité.

Le stagiaire perçoit une gratification mensuelle de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

### 3. Stages ou alternance à l'étranger

Au titre de l'article 33 précité, les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans une structure agréée située hors de France.

La structure est agréée par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Une convention est signée entre l'université et la structure. Elle définit les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

## Thèse exercice

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Enseignements

Stage